

## URBANISME

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est l' a.s.b.l. Oeuvres de Madame la Marquise du Chasteler et de Moulbaix avenue du Gui, 49 à 1180 Uccle.

Le terrain concerné est situé Rue Lucien Raulier à 7812 Moulbaix, et cadastré 12 ème division section A parcelle 355 R, 362 G, 363 G.

Le projet vise à construire une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- ❖ Dérogation au plan de secteur - demande impliquant une dérogation au plan de secteur (zone de parc d'intérêt paysager) ;
- ❖ demande portant sur un bien situé dans un zone de protection ou visé à la carte archéologique au sens du Code du Patrimoine sur base de l'article D.IV.40 du CoDT modifié par l'article 13 du CoPat et de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 21 mai 2019.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h (**de 08h à 12h du 1<sup>er</sup> juillet au 26 août inclus**)
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

**L'enquête publique est ouverte le 16/08/2019 et clôturée le 02/09/2019.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ath, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par télécopie au numéro 068/68 10 89
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage du centre administratif.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **CU2/2019/0027**. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête, qui aura lieu le 02/09/2019 à 11h00 à l'Administration communale, service urbanisme, 1<sup>er</sup> étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Fait à Ath, le 02/08/2019.

Le Directeur général,



Wallonie

Bruno BOEËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

